

SITUATION TRIMESTRIELLE DE L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
ARRETEE AU 31/03/2007
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 31 MARS 2008

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société du 6 Mars 2006 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV arrêtés au 31 MARS 2008 qui font apparaître un actif net de 138 986 131 D pour un capital social de 134 377 000 D et une valeur liquidative égale à 103⁰,429 par action. Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Suite à cet examen, nous estimons utile de nous faire part du point suivant :

* conformément aux dispositions de l'article 29 paragraphe 2 de la loi 2001-83 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV ne peut détenir plus de 10 % d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur.

Au 31 MARS 2008, la limite de 10 % a été dépassée par l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV dans les emprunts obligataires suivants :

- AMEN LEASE
- JERBA MENZEL
- EL MAZRAA

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV arrêtée au 31 MARS 2008 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fait à TUNIS, le 23 AVRIL 2008

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Arrêté au 31/03/2008 (en DT)

LIBELLE	NOTE	31/03/2008	31/03/2007	31/12/2007
ACTIF				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	105,051,509.331	96,232,234.758	106,728,744.481
a- Obligations et valeurs assimilées		105,051,509.331	96,232,234.758	106,728,744.481
b- Autres valeurs				
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		34,211,006.086	48,377,030.930	35,101,187.275
a- Placements monétaires	AC2	9,176,237.993	19,783,082.260	6,752,248.756
b- Disponibilités		25,034,768.093	28,593,948.670	28,348,938.519
Créances d'exploitation	AC3	0.000	0.000	0.000
Autres actifs	AC4	45,301.932	61,085.792	43,674.535
TOTAL ACTIF		139,307,817.349	144,670,351.480	141,873,606.291
PASSIF		321,686.809	325,222.315	320,685.294
Opérateurs créditeurs	PA1	283,381.936	287,702.986	287,792.446
Autres créditeurs Divers	PA2	38,304.873	37,519.329	32,892.848
ACTIF NET		138,986,130.540	144,345,129.165	141,552,920.997
Capital	CP1	132,136,183.862	136,974,693.599	135,946,110.231
Sommes distribuables		6,849,946.678	7,370,435.566	5,606,810.766
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		5,455,705.699	5,983,652.324	737.889
b- Sommes distribuables de l'exercice		1,394,240.979	1,386,783.242	5,606,072.877
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		139,307,817.349	144,670,351.480	141,873,606.291

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Arrêté au 31/03/2008 (en DT)

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01 au 31.03.08	Période du 01.01 au 31.03.07	Période du 01.01 au 31.12.07
Revenus du portefeuille-titres	PR1	1,360,579.413	1,203,198.447	4,980,113.799
a- Dividendes				
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1,360,579.413	1,203,198.447	4,980,113.799
c- Revenus des autres valeurs				
Revenus des placements monétaires	PR2	409,005.236	542,623.229	2,034,174.574
Total des revenus des placements		1,769,584.649	1,745,821.676	7,014,288.373
Charges de gestion des placements	CH 1	-283,381.936	-287,702.986	-1,140,587.142

REVENU NET DES PLACEMENTS		1,486,202.713	1,458,118.690	5,873,701.231
Autres produits	PR 3	0.000	0.000	2,606.429
Autres charges	CH 2	-50,737.454	-51,277.483	-204,690.922
RESULTAT D'EXPLOITATION		1,435,465.259	1,406,841.207	5,671,616.738
Régularisation du résultat d'exploitation		-41,224.280	-20,057.965	-65,543.861
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1,394,240.979	1,386,783.242	5,606,072.877
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		41,224.280	20,057.965	65,543.861
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-150,015.930	-169,863.384	-588,686.636
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-432.475	-2,503.937	-68,511.429
Frais de négociation		0.000	0.000	0.000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1,285,016.854	1,234,473.886	5,014,418.673

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
 Arrêté au 31/03/2008 (en DT)

LIBELLE	Période du 01.01 au 31.03.08	Période du 01.01 au 31.03.07	Période du 01.01 au 31.12.07
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1,285,016.854</u>	<u>1,234,473.886</u>	<u>5,014,418.673</u>
a- Résultat d'exploitation	1,435,465.259	1,406,841.207	5,671,616.738
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-150,015.930	-169,863.384	-588,686.636
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-432.475	-2,503.937	-68,511.429
d- Frais de négociation de titres	0.000	0.000	0.000
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>	<u>-6,160,853.440</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-3,851,807.311</u>	<u>-4,080,483.195</u>	<u>-4,491,782.710</u>
a- Souscriptions	39,962,308.046	32,263,325.464	130,049,363.518
- Capital	38,815,900.000	31,133,400.000	127,295,200.000
- Régularisation des sommes non distribuables	-625,972.747	-356,606.030	-1,679,958.505
- Régularisation des sommes distribuables	1,772,380.793	1,486,531.494	4,434,122.023
b- Rachats	43,814,115.357	36,343,808.659	134,541,146.228
- Capital	42,537,700.000	35,069,300.000	131,786,100.000
- Régularisation des sommes non distribuables	-688,294.783	-401,935.918	-1,736,535.769
- Régularisation des sommes distribuables	1,964,710.140	1,676,444.577	4,491,581.997
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2,566,790.457	-2,846,009.309	-5,638,217.477
<u>ACTIF NET</u>			
a- Début de période	141,552,920.997	147,191,138.474	147,191,138.474
b- Fin de période	138,986,130.540	144,345,129.165	141,552,920.997
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>	-37,218	-39,359	-44,909
a- Début de période	1,380,988	1,425,897	1,425,897
b- Fin de période	1,343,770	1,386,538	1,380,988
VALEUR LIQUIDATIVE	103.429	104.104	102.501
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3.69%	3.45%	3.58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV arrêtés au 31/03/2008

I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Pour les BTA et BTNB, en raison de la valorisation de cette catégorie de portefeuille selon la valeur d'acquisition et non sur la base de la valeur marchande ou actuarielle, le gestionnaire de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a décidé dans un souci d'équité entre les actionnaires d'amortir linéairement les plus ou moins-values potentielles de chaque ligne de BTA et BTNB sur la période allant du 26 juillet 2006 jusqu'à son échéance effective.

Ainsi, une décote quotidienne sur les BTA et BTNB est constatée en tant que moins-value potentielle. Au 31 Mars 2008, cette décote s'établit à 1 647.318DT/jour. La moins-value totale à amortir étant de 2 295 298.412 DT.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value

potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III- Unité monétaire :

A signaler que les états financiers trimestriels de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

AC1 - Note sur le Portefeuille Titres

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Arrêté au 31/03/2008 (en DT)

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/03/2008	% de l'Actif Net
Total BTA		78,972,298.412	80,138,352.743	57.66%
BTA022015	10,181	10,850,550.847	10,801,358.946	7.77%
BTA032009	18,540	19,103,144.374	18,799,735.779	13.53%
BTA032012	2,000	2,037,150.000	2,031,423.104	1.46%
BTA042010	14,615	15,320,904.500	15,768,336.506	11.35%
BTA042014	4,511	4,956,416.140	5,121,746.179	3.69%
BTA052022	6,950	6,801,040.000	7,152,036.167	5.15%
BTA062008	5,050	5,203,289.000	5,286,266.558	3.80%
BTA072014	300	343,902.000	349,091.609	0.25%
BTA072017	7,170	7,102,929.551	7,387,505.000	5.32%
BTA102013	7,360	7,252,972.000	7,440,852.895	5.35%
Total Obligations des sociétés		24,845,501.940	24,913,156.588	17.92%
AL2001-1	23,500	940,000.000	974,394.754	0.70%
AL2001-2	5,000	80,000.000	81,219.672	0.06%
AMENBANK2001	19,000	950,000.000	996,189.618	0.72%
AMENBANK2006	15,000	1,350,000.000	1,361,615.692	0.98%
ATL2003/1	15,000	300,000.000	300,827.178	0.22%
ATL2004/1	5,000	200,000.000	207,257.923	0.15%
ATL2004/2	5,000	200,000.000	200,030.685	0.14%
ATL2007/1	10,000	1,000,000.000	1,030,404.371	0.74%
BATAM2001	28,000	560,000.000	0.000	0.00%
BH1	8,000	160,000.000	162,090.819	0.12%
BHSUB07	30,000	3,000,000.000	3,049,049.364	2.19%
BTKD 2006	5,000	400,000.000	405,737.705	0.29%
BTKD 98 AP10	52,730	527,300.000	538,549.066	0.39%
CIL 2007/1	20,000	2,000,000.000	2,023,016.394	1.46%
CIL2002/2	18,000	720,000.000	743,370.492	0.53%
CIL2004/1	10,000	800,000.000	822,522.404	0.59%
GL2001B	30,000	600,000.000	624,941.639	0.45%
GL2002-1	10,000	400,000.000	417,442.623	0.30%
HOU10A2IF8AP	5,000	250,000.000	262,166.666	0.19%
JERBAMEN2001	13,500	1,350,000.000	1,424,552.459	1.02%
MAZRAA2001	32,100	642,000.000	650,240.754	0.47%
PANOBOIS 2007	1,500	150,000.000	150,085.479	0.11%
STM 2007	4,000	400,000.000	410,968.306	0.30%
TL2004/1	20,000	800,000.000	843,607.432	0.61%
TL2006-1	5,000	400,000.000	407,842.623	0.29%
TL2007-1	30,000	3,000,000.000	3,040,918.033	2.19%
TLSUB2007	20,000	2,000,000.000	2,074,972.678	1.49%
UBCI2001	362	36,201.940	36,638.590	0.03%
UNIFACTOR 2006	5,000	400,000.000	406,990.164	0.29%
UTL2005/1	11,500	1,150,000.000	1,182,375.956	0.85%
WIFACK LEAS06/1	1,000	80,000.000	83,137.049	0.06%
Total portefeuille titres		103,817,800.352	105,051,509.331	75.58%

AC2 - Note sur les Placements Monétaires

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Arrêté au 31/03/2008 (en DT)

Libellé		Date d'Acquisition	Prix de revient	Valeur boursière au 31/03/2008	% de l'Actif net		
BTCT							
Ligne	Quantité						
02/12/2008	600	03/03/2008	576,229.263	578,170.368	0.42%		
02/12/2008	100	10/03/2008	96,135.513	96,381.188	0.07%		
24/06/2008	20	05/03/2008	19,676.034	19,738.300	0.01%		
24/06/2008	200	19/03/2008	197,163.151	197,463.565	0.14%		
24/06/2008	800	28/03/2008	789,710.944	790,080.495	0.57%		
Total placement BTCT			1,678,914.905	1,681,833.917	1.21%		
Certificat de dépôt							
Emetteur	Garant	Taux de Rémunération	durée	Date de Placement	Prix de revient	Valeur boursière au 31/03/2008	% de l'Actif net
UBCI	UBCI	5.31%	20 jours	12/03/2008	498,823.471	500,000.001	0.36%
UBCI	UBCI	5.31%	20 jours	16/03/2008	5,487,058.178	5,497,405.530	3.96%
UBCI	UBCI	5.31%	20 jours	28/03/2008	498,823.471	499,058.223	0.36%
UBCI	UBCI	5.31%	20 jours	29/03/2008	498,823.471	498,999.509	0.36%
UBCI	UBCI	5.31%	20 jours	30/03/2008	498,823.471	498,940.813	0.36%
Total placement certificat de dépôt					7,482,352.062	7,494,404.076	5.39%
TOTAL GENERAL					9,161,266.967	9,176,237.993	6.60%

PR1 - Note sur les revenus du portefeuille-titres

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Arrêté au 31/03/2008 (en DT)

Libelle	Période du 01.01 au 31.03.08	Période du 01.01 au 31.03.07
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- Intérêts	335,434.509	270,065.663
Revenus des titres émis par le trésor et négociable sur le		
- Intérêts	1,025,144.904	933,132.784
TOTAL	1,360,579.413	1,203,198.447

PR2 - Note sur les revenus du placement monétaires

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Arrêté au 31/03/2008 (en DT)

Libelle	Période du 01.01 au 31.03.08	Période du 01.01 au 31.03.07
Intérêts des bons de trésor	28,819.092	84,095.548
Intérêts des certificats de dépôt	95,634.300	138,966.351
Intérêts sur les avoirs bancaire	284,551.844	319,561.330
TOTAL	409,005.236	542,623.229

Note sur les autres actifs et autres passifs

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Arrêté au 31/03/2008 (en DT)

	Libelle	31/03/2008
AC3	Créances d'exploitation	0.000
	Intérêts Emprunts BATAM	107,802.057
	Annuité à recevoir en principal de l'EO BATAM	3,143,000.000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	-3,250,802.057
AC4	Autres Actifs	45,301.932
	Retenue à la source sur achats BTA	45,301.932
PA 1	Opérateurs créditeurs	283,381.936
	Frais de gestionnaire	37,193.882
	Frais de dépositaire	35,422.748
	Frais de distributeur	210,765.306
PA 2	Autres créditeurs divers	38,304.873
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	612.438
	Redevance CMF	12,201.038
	Charges à payer sur exercice antérieur	17,979.756

Budget des charges à payer sur exercice en cours	7,511.641
Charges à payer sur l'exercice 2008	61,594.203
Jetons de présence 2008	12,000.000
Honoraire commissaire aux comptes	6,720.300
Frais Assemblées	3,109.357
Ind. Mr. Le Président du Conseil d'Administration	21,941.256
Frais de publication aux bulletins CMF	652.400
Taxe revenant aux collectivités locales	13,992.838
Excédent des charges dépassant le montant budgétisé en 2007	3,178.052

CP1 - Note sur le capital
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/03/2008 (en DT)

Capital au 31/12/2007	
* Montant	138,098,800
* Nombre de titres	1,380,988
* Nombre d'actionnaires	2,021
Souscriptions réalisées	
* Montant	38,815,900
* Nombre de titres émis	388,159
Rachats effectués	
* Montant	42,537,700
* Nombre de titres rachetés	425,377
Capital au 31/03/2008	
* Montant	134,377,000
* Nombre de titres	1,343,770
* Nombre d'actionnaires	2,001

Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/03/2008 (en DT)

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2007	135,946,110.231	135,946,110.231
Souscriptions de la période	38,815,900.000	38,815,900.000
Rachats de la période	-42,537,700.000	-42,537,700.000
Autres mouvements	-88,126.369	6,761,820.309
- Variation des plus ou moins values et frais de nég.	-150,448.405	-150,448.405
- Régularisation sommes non distribuables de la période	62,322.036	62,322.036
- Régularisation sommes distribuables de la période		6,849,946.678
Capital fin de période au 31/03/2008	132,136,183.862	138,986,130.540